

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2009

---

**LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 5

présenté par  
M. Bur, rapporteur  
au nom de la commission des affaires sociales,  
pour les recettes et l'équilibre général

-----  
**ARTICLE 13**

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« aux dixième et onzième alinéas »,

les mots :

« au dernier alinéa ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rectification d'une erreur de référence.